

# Loi Blanquer : l'école publique en danger !



**La nuit des ÉCOLES**

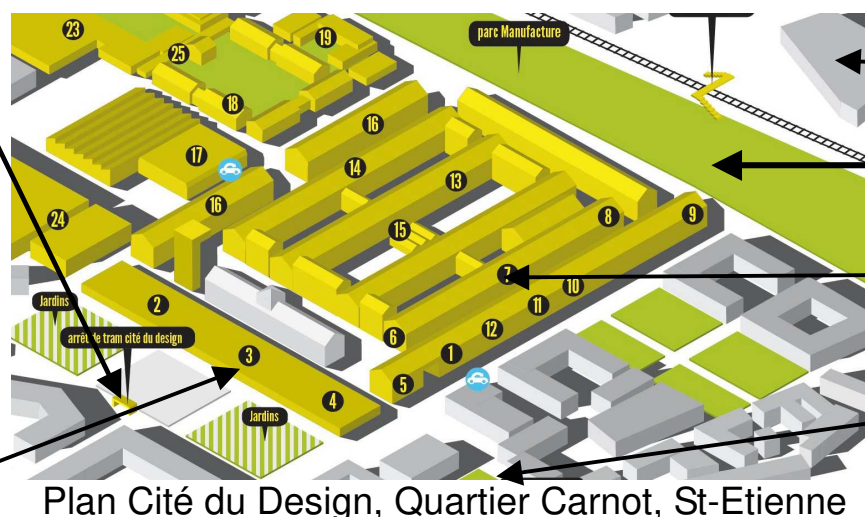
Le projet de Loi Blanquer va entraîner de lourdes modifications dans le quotidien des écoles primaires. Pour en débattre, les syndicats enseignants invitent parents, enseignants, élus à participer massivement à la

**Nuit des écoles - école Thiollier,  
Lundi 8 avril, 19h30  
4 rue Rechatin - Cité du Design, Saint-Étienne**

## Programme :

- information et débat sur les conséquences du projet de Loi Blanquer
- témoignages d'enseignants, de parents, d'élus
- rédaction d'un cahier de doléances pour recenser les besoins réels de nos écoles publiques.
- rédaction d'un courrier aux parlementaires et aux sénateurs de la Loire qui participent à l'examen de cette Loi.

**Parents d'élèves, enseignants, élus, citoyens préoccupés par l'avenir de l'école publique : soyons nombreux à participer !**



Arrêt de Tram  
cité du design

La Platine

Vers Le Fil –  
Comédie - Zénith

Parkings

Ecole Thiollier

4, rue Rechatin

Place Carnot

Plan Cité du Design, Quartier Carnot, St-Etienne

# **NON à la loi Blanquer**

# **OUI À UNE**

# **AUTRE ÉCOLE**

Parents d'élèves, enseignants, élus, citoyens préoccupés par l'avenir de l'école publique : soyons nombreux à participer à la  
**Nuit des écoles - école Thiollier – Saint-Etienne**  
Lundi 8 avril, 19h30

## **Les principales raisons :**

### **Art. 1** **Devoir de réserve : volonté de museler les enseignants**

Sous couvert d'exemplarité, volonté de renforcer le devoir de réserve et d'interdire les expressions publiques « dénigrant l'institution scolaire ».

→ C'est une tentative d'intimidation des équipes enseignantes et une restriction de la liberté d'expression (ex. #PasDeVagues).

### **Art. 6** **Des usines à savoirs**

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant, à l'initiative des collectivités, un collège et plusieurs écoles.

→ C'est un changement profond de la structure administrative de l'école sans visée pédagogique ni consultation des équipes enseignantes.

→ Le principal du collège devient le supérieur hiérarchique des équipes avec un adjoint en charge du premier degré.

→ Qui assurera le travail de direction au quotidien ?

### **Art. 10 à 12** **Une formation initiale étriquée**

Statut d'AED pour les étudiants préparant le concours. Contre salaire, ils auront des tâches allant jusqu'à l'enseignement, devenant un vivier de remplacement à bas coût.

Les ESPÉ remplacées par les INSPÉ dont les directeurs seront nommés par le ministre et un référentiel de formation centré sur « les fondamentaux ».

→ C'est la partie émergée d'une vaste réforme qui ne répond pas à une formation ambitieuse.

### **Art. 2 à 4** **Maternelle : un cadeau au privé**

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés.

→ Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019, autant d'argent pris sur le public qui assure, lui, mixité scolaire et sociale.

### **Art. 9** **Fin de l'évaluation indépendante**

Évaluation de la politique éducative confiée à un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre. Il remplace le CNESCO institution indépendante.

Mise en place d'auto-évaluation d'établissements et d'écoles.

→ Ce dispositif de contrôle entraînera un pilotage vertical qui renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les enseignants.

### **Art. 1b** **Aux armes... etc**

Drapeaux tricolore et européen, paroles de *La Marseillaise* obligatoires en classe.

→ C'est une mesure coûteuse et sans apport pour la citoyenneté qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général loin de répondre aux enjeux actuels.